

GPRAs Salaise-Sablons

Réunion de préfiguration du Comité technique

22 juillet 2011 – Hôtel de Région

Relevé de conclusions

Participants :

Pays Roussillonnais : Serge RAULT, Mme DE SOUSA, Laurent SALLERON

CNR : Gilles DUREL, Jean Claude ROSSELIN

Syndicat Mixte de la ZIP : Rémi LAPORTE

CG38 : Ariane SIMIAND

Région Rhône Alpes : Pierre BEZINA, Michel WILSON, Sylvain LAIGNEL

Objectifs de la réunion :

Dans l'optique d'un protocole GPRAs d'ici à début 2012

- Déterminer la gouvernance et les partenariats
- Proposer une première trame d'actions à mener
- Identifier les besoins en études, expertises

Généralités sur les GPRAs

Qu'est ce qu'un Grand Projet Rhône Alpes ?

Par délibération en date du 19 mai 2005, la Région Rhône-Alpes a initié une politique novatrice en matière d'aménagement et de développement durable du territoire : les « Grands Projets Rhône-Alpes » donnant lieu à une « labellisation » et à une contractualisation avec des « porteurs, maîtres d'ouvrage publics » locaux.

Par cette politique, la Région souhaite impulser sur le territoire des projets de pôle de développement structurants et ambitieux, fondés sur des atouts particuliers et dont le rayonnement et la notoriété bénéficient à l'ensemble du territoire régional, voire au-delà.

Les objectifs stratégiques des Grands Projets Rhône-Alpes :

- contribuer à aménager et à équilibrer durablement le territoire, sur la base de ses atouts et de son excellence,
- générer des emplois et des activités socialement utiles,
- s'inscrire dans la préservation et la valorisation de l'environnement,

- mobiliser un large partenariat entre acteurs sociaux, économiques, universitaires et contribuer à la notoriété et au rayonnement international de la Région Rhône-Alpes.

Les GPRA labellisés :

- Rovaltain,
- Design dans la Cité,
- BioVallée,
- Projet d' agglomération Franco-Valdo-Genevoise,
- Nord Isère,
- Grotte Chauvet,

Le GPRA Salaise est en cours de définition. Il pourrait faire l' objet d' une labellisation (signature du protocole dans le courant du premier trimestre 2012.

Contenu d' un GPRA

Chaque territoire concerné doit préciser et décliner le (ou les) domaine(s) d' excellence sur lesquels se fonde le Grand Projet, identifier le contexte territorial et sa stratégie d' innovation, définir la qualité des actions prévues, les retombées attendues, les partenariats à constituer, les maîtrises d' ouvrage et la gouvernance du projet.

La Région, en partenariat avec le territoire d' accueil (Département, Structures Intercommunales, Communes, Chambres de Commerce,...), contractualise les moyens d' investissement, de prospection et d' ingénierie, dans le cadre d' un protocole, pour une durée de 5 ans.

La Région Rhône-Alpes a demandé à la MIPRA de l' assister dans le développement de ces Grands Projets Régionaux, en assurant notamment les missions relatives à la définition de stratégies spécifiques de développement de ces territoires, de conceptualisation, de montages de projets et de réalisation de campagnes de prospections.

Articulation GPRA / Autres politiques

Un GPRA doit s' articuler avec les différentes politiques partenariales ou sectorielles menées par la Région sur le territoire concerné – pas de contradiction, pas d' oppositions ou de concurrence-, impliquer un large partenariat dans la gouvernance du projet, qui doit être accessible et lisible pour les citoyens rhônalpins ; fondé sur des technologies d' avenir, notamment à haute performance environnementale, le projet doit aussi prendre en compte emploi, « bien vivre », apporter de la valeur.

Méthode d' élaboration

Le GPRA respecte des conditions de méthode :

- Un comité scientifique interdisciplinaire apportant les connaissances nécessaires,
- Des actions et projets transversaux dans des domaines variés,
- Une qualité et une performance en termes de développement durable affichées,
- Des besoins en foncier, en accompagnement d' expertise identifiés et pris en compte,
- Un plan de communication dans une démarche « Communication projet ».

Le GPRA passe par l' élaboration préalable d' **un protocole** :

Après une phase d' instruction associant la Région et tous les partenaires concernés à chaque stade, le protocole cible :

- Les domaines d' excellence du projet,
- Les éléments de contexte et de prospective dans lesquels il s' inscrit,
- Les réalisations fortes qui l' illustreront,
- La stratégie,
- Les retombées attendues,
- L' organisation et la gouvernance présidant à la conduite stratégique du projet et les apports pour l' alimenter (études, expertises, accompagnement en recherche...);
- Les engagements des différents partenaires pour contribuer à sa réalisation.

Les atouts du projet Salaise Sablons pour prétendre au label GPRA

Contexte socio-économique du territoire :

La longue histoire de ce secteur de l' Isère rhodanienne autour de l' industrie chimique et plus récemment du recyclage et la valorisation des déchets est un atout pour aborder une nouvelle étape industrielle, marquée par les technologies industrielles propres et éco responsables, ainsi que la maîtrise des risques. La culture industrielle et risque de cette partie de la moyenne vallée du Rhône est un atout important.

Un positionnement stratégique pour le transport de marchandises

Des emprises foncières conséquentes au bord du plus grand espace fluvial français, la situation à 50 km de l' agglomération lyonnaise, la disponibilité d' implantations portuaires à haut potentiel actuel et futur, la présence de la voie ferrée, les possibilités identifiées de connexion avec les grands ports méditerranéens qui cherchent des dessertes de leurs hinterlands, la complémentarité avec les installations portuaires au nord et au sud offrent un potentiel évident, probablement sans comparaison en France voire en Europe.

Le potentiel d' implantations industrielles requérant la proximité immédiate de la voie d' eau, couplée avec la desserte ferroviaire prometteuse, apparaît conséquent.

Un territoire bien étudié

De nombreuses études ont été menées depuis une dizaine d' années, favorisant une compréhension des enjeux à différentes échelles, et une convergence des décideurs (Etudes de la Moyenne vallée du Rhône, Plan Rhône, études et diagnostics menés pour Rhône-PLURIEL, études réalisées dans le cadre du SCOT Rives du Rhône, Schéma portuaire Bassin Saône-Rhône Méditerranée, Schéma de cohérence logistique de la Région Urbaine de Lyon, études menées dans le cadre du projet de ZIP lui-même (CATRAM et autres), études menées dans le cadre de SCOT et CDRA voisins, et diagnostic TRIDAN, etc.).

Une gouvernance déjà bien affirmée, mais à renforcer

Le Syndicat Mixte de la ZIP et un Conseil stratégique réunissent d' ores et déjà, outre les collectivités, les grands acteurs économiques du secteur. Les services de l' Etat, sous l' impulsion du Sous Préfet sortant sont encouragés à faciliter les étapes administratives nombreuses et complexes (PPRI, projet de ZAC, emprise d' étude pour une déviation de la RN7, PLU de Sablons...).

Il convient toutefois de renforcer la cohérence des actions de développement et d' aménagement menées à l' échelle du bassin de vie auquel participe la ZIP, ainsi que l' anticipation (y compris structurelle) des évolutions mutations dont ce territoire va être l' objet dans les années qui viennent. Le GPRA a parmi ses objectifs cette finalité.

Débats / échanges lors de la réunion

Nota : Pour plus de lisibilité, les actions proposées suite aux divers échanges et la gouvernance proposée font l' objet de chapitres spécifiques ci-après.

- Les éléments qui peuvent être utilisés pour élaborer le protocole GPRA : Plan Rhône (agriculture, industrie, transports...), mais aussi les programmes

d' actions des CDDRA, les documents de planification (SCOT, etc.), les schémas sectoriels, etc.

- Problématique récurrente : quel est le périmètre de chaque action et toujours mesurer l' ambition du projet.
- La CNR veille à ce que, lorsqu' il y a des implantations d' entreprises, il soit fait en sorte qu' elles ne soient pas à proximité des voies d' eau si pas nécessaire.
- Les procédures d' aide aux entreprises industrielles sont encadrées par l' Europe. Quelles marges de manœuvre dans le cadre du GPRA pour accueillir des entreprises ?
- Du point de vue de la ZIP, on n' a pas de dispositifs d' aide importants dans le cadre des fonds structurels.
- Le SM a récemment reçu des fonctionnaires européens, qui se sont déclarés très favorables aux implantations industrielles nécessitant la voie d' eau.
- Les échelles en matière de transport : bassin Rhône / Saône pour le transport fluvial.
- Formations : carences constatées en enseignement supérieur sur le territoire

Les pistes d' actions dans le cadre du protocole GPRA

Nota : pour poursuivre la réflexion, des fiches actions pourront décliner la présente liste d' actions et préciser les objectifs recherchés, les actions déjà menées, le pilotage et l' animation envisagés, les partenariats, les coûts prévisionnels, le calendrier, les indicateurs de suivi et d' évaluation, etc.

Actions à l' échelle de la ZIP

- Cartographie des interdépendances entre les entreprises actuelles de la zone (en termes de marché, de compétences, de sous-traitance, etc.), dans l' optique de sécuriser le développement du système industriel et de définir des prospects.
- Etude d' inventaire des flux matière et énergétiques (ZIP et 10 à 15km autour)
 - Exemples :* études menées sur Loriol / Le Pouzin à l' échelle de deux Z.A.
 - Actions déjà menées :* Projet COMETHE (méthodologie tout à fait duplicable)
- Compléter la connaissance sur le positionnement fluvial, en complément de l' étude CATRAM et du Schéma portuaire.
 - Précisions :* actualiser les études existantes pour identifier les marchés porteurs, émergents et nouveaux
 - Actions déjà menées :* Etudes de la RUL sur les plateformes logistiques

- Structurer davantage la veille stratégique et la coordination technique avec la mise en place d' une plate-forme collaborative
 - Pistes en prolongement : Mettre en place des plateformes de télédéclaration pour les Douanes ?*
 - Actions déjà menées : comité portuaire mis en place par le Préfet, groupes de travail menés par la CNR, complémentarités avec le Port de Marseille.*
- Soutien aux entreprises pour développer leurs stratégies de logistique fluviale, dans une optique de mutualisation et d' articulation des moyens logistiques
 - Précisions : actualiser les études existantes pour identifier les marchés porteurs, émergents et nouveaux*
 - Actions déjà menées : Etudes de la RUL sur les plateformes logistiques*
- Définir le SME de la ZIP et les critères pour l' implantation / extension des entreprises
- Elaborer une charte de management environnemental et de certification pour les entreprises existantes de la ZIP (et des autres zones d' activités)
 - Précisions : Choisir les branches de certification et définir les synergies à mettre en œuvre*
 - Partenariats : certification existante de la zone commerciale attenante à la ZIP : dynamiques de territoire à croiser*
- Actualiser les données par rapport aux risques technologiques. Intégrer les éléments (addition / multiplication des risques entre deux entreprises attenantes) dans :
 - *les cahiers des charges d' implantation des entreprises nouvelles*
 - *une dynamique continue de réduction des risques globaux à l' échelle de la ZIP, qui permettra d' envisager de nouvelles implantations*
 - Partenariats : OSIRIS*
- Etude des opportunités de report modal vers le rail et des possibilités de conteneurisation
 - Partenariats : OSIRIS*

Actions à l' échelle du bassin de vie

- Etude de l' impact du développement de la ZIP sur le territoire (bassin de vie)
- Structurer le territoire pour accueillir les activités économiques : hiérarchisation des zones d' activités, stratégie globale de développement économique...
 - Précisions : actualiser les études existantes pour identifier les marchés porteurs, émergents et nouveaux*
 - Actions déjà menées : Etudes de la RUL sur les plateformes logistiques*
- Etude sociologique pour anticipation des mutations du territoire et intégration par les habitants de ces évolutions : histoire du site, histoire industrielle

- Accompagnement stratégique des habitants en créant des groupes de réflexion pour anticiper / préparer les évolutions du territoire (Martin VANNIER ?)
- Etude inventaire fine des corridors écologiques à l' échelle du bassin de vie et des Z.A.

Précisions : Etude menée dans le cadre de la ZAC (vérifier le périmètre)

Partenariats : SETIS, dans le cadre de la ZAC

Non évoqué en réunion mais proposé par le Chef de projet

- Développer de nouveaux types d' activités hors industries lourdes sur le territoire en fonction des atouts existants : étude de gisement des emplois de la « croissance verte » (en lien avec la nouvelle politique régionale), entreprises en démarche de relocalisation, etc.
- Etude de trafic à l' échelle du bassin de vie
- Mise en cohérence de l' offre de déplacements à l' échelle du bassin de vie
- Réalisation d' une étude de gisement foncier et mise en place d' un observatoire foncier à l' échelle du bassin de vie afin de permettre la réalisation de logements et services générés par le développement économique du bassin de vie
- Recensement et cartographie des acteurs intervenant sur le champ de la promotion du développement économique et du conseil aux entreprises (ex : ADERLY, AEPI, ERAI, MIPRA, intercommunalités, CAUE, Chambres consulaires,...)
- Mettre en place un guichet unique d' orientation et d' accompagnement des nouvelles entreprises sur le bassin de vie, qui puisse répondre pour l' ensemble des Z.A. (ZIP, Panda, Annonay, etc.), avec une sollicitation autant que de besoin des organismes conseils et agences de développement (notion de plate-forme partagée).
- Etude, en lien par exemple avec les CTEF, des besoins prévisionnels en main d' œuvre et en qualifications, à quelles échéances ?

Actions à l' échelle régionale et supra

- Etude d' intégration et de positionnement de la ZIP dans le tissu macro-régional, pour définir les atouts et compétences distinctifs et une stratégie de différenciation

Thèmes : L' étude des interrelations avec les autres plateformes portuaires (Edouard Herriot, Loire sur Rhône...), plateformes logistiques de fret, et par rapport aux zones d' activités voisines (PANDA, Annonay...), pour établir des complémentarités. Stratégie de différenciation en fonction des atouts du site : pipeline, plate-forme fluvial / fer, etc.

Etudier les possibilités de chantiers navals fluviaux (barges pour transports fluviaux de fret...)?

Non évoqué en réunion mais proposé par le Chef de projet

- Création d' une formation / d' une instance de recherche sur certains sujets industriels
- Réalisation d' une thèse sur le développement économique lié au fleuve et à l' intermodalité, l' avenir de l' industrie chimique, etc.

***Explicitation :** accompagnement sur la longue durée d' universitaires, et d' éventuels thésards. Leur rôle sera d' aider le projet à se maintenir dans une démarche de moyen terme, en interrelation avec les évolutions conjoncturelles, les expériences européennes de même type. Ils capitaliseront également le savoir et l' expérience acquise, valoriseront les dimensions d' histoire et de sociologie industrielle...*

- Accueillir un évènement d' envergure nationale sur le site (mobiliser nos réseaux Risques industriels, etc.)

Gouvernance du GPRA Salaise Sablons

Nota : Rhône PLURIEL et TRIDAN sont les seules instances existantes permettant de discuter des dossiers à l' échelle du « bassin de vie ».

Il est rappelé le principe que les dossiers de demande de financement issus des CDDRA passent devant les instances de décision des CDDRA avant passage en Commission permanente de la Région. De la même manière, les dossiers GPRA doivent préalablement recevoir un avis favorable du Comité de Pilotage GPRA avant d' être étudiés en Commission permanente de la Région.

Animation

Un cadre supérieur de la Région a été affecté à mi-temps au pilotage, et dans un premier temps à l' élaboration du dossier GPRA. Pour la suite il conviendra d' apprécier quel besoin global en ressources humaines nécessitera ce projet, les dépenses pouvant être prises en charge à 50% par la Région.

Comité de pilotage

- Rôle : programmation des actions et investissements, orientation du GPRA. C' est un « noyau dur », qui donne un avis d' opportunité sur le financement des dossiers avant passage en Commission permanente du Conseil Régional
- Présidence : sera co-présidé par un élu de la Région Rhône Alpes (désignation particulière et non forcément le représentant de la Région dans le syndicat mixte comme titulaire). Définir l' autre co-présidence (le Syndicat Mixte semblant le plus adapté car rassemblant déjà les partenaires). Le COPIL associe autant que de besoin les partenaires du projet.

Exemple : Pour Chauvet, la Présidence est assurée par J.J. Queyranne et la suppléance assurée par Hervé Saulignac.

- Statut : une Commission administrative composée d' une association de décideurs (Région, Syndicat Mixte, Département, CdC du Pays Roussillonnais, CNR) qui constitue la base et à laquelle on peut adjoindre des experts.

Exemple : gouvernance du GPRA Chauvet assurée par les payeurs (Région, CG, EPCI, Communes, etc.), le PNR, la CdC, le Pays Ardèche méridionale, le CG, la Région, etc.

- Secrétariat du COPIL assuré par le Chef de projet GPRA

Comité technique

- Rôle : Préparation des réunions du COPIL (dans la configuration de la présente réunion)
- Réunion : sous l' égide du Chef de projet GPRA, et associant les techniciens des structures présentes au COPIL, ainsi que les représentants des Conseils thématiques.
- Secrétariat du COTECH assuré par le Chef de projet GPRA

Nota : La représentation de la Région aux réunions du Syndicat Mixte est posée. Cette question doit être tranchée prochainement, suite au départ de Didier BIAU.

Commissions thématiques

1- Commission innovation / recherche

- Rôle : Appui au travail du COTECH et aide à la prise de décision du COPIL (rôle également de comité d' orientation)
- Thèmes de recherche : Sociologie / Recherche environnementale / Transport / Chimie / Technologie / Ecologie industrielle
- Réunion : sous l' égide du Chef de projet GPRA
- Animation technique et secrétariat : à définir (organisme susceptible de prendre en charge l' ensemble des thématiques de recherche et d' innovation, avec l' appui d' un stagiaire / apprenti / thésard)
- Membres : les élus et techniciens des organismes de recherche et d' innovation (clusters, Institut de Géographie Alpine, IDEA' LAB, Université Lyon 1, Laboratoire d' économie des transports, plate-forme OSIRIS, AXELERA, Maison du Rhône, etc.), INSA Lyon (Cyril HARPET), (VNF, RFF ?).
- Secrétariat assuré par un organisme membre du Comité

Nota : Il est possible de mettre en place un groupe de travail spécifique Transport au besoin

2- Commission économie, emploi, formation

- Rôle : Appui au travail du COTECH et aide à la prise de décision du COPIL (rôle également de comité d'orientation)
- Thèmes abordés : emploi et formation, développement économique, structuration des filières,
- Réunion : sous l'égide du Chef de projet GPRA
- Animation technique et secrétariat : à définir (organisme susceptible de prendre en charge l'ensemble des thématiques d'emploi formation, avec l'appui d'un stagiaire / apprenti / thésard)
- Membres : les élus et techniciens des Agences de développement économique (ADERLY, ERAI, MIPRA, etc.), Universités, les CTEF, CRCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, UNICEM, CDDRA (a minima Bièvre Valloire et Rhône PLURIEL, si possible Drôme des Collines et Ardèche Verte), VNF, RFF, zones d'activités à proximité (PANDA,...)

3- Commission aménagement et développement du territoire

- Rôle : Appui au travail du COTECH et aide à la prise de décision du COPIL (rôle également de comité d'orientation)
- Thèmes abordés : Foncier, aménagement, urbanisme, lien entre ZIP et bassin de vie (y compris zones économiques)
- Réunion : sous l'égide du Chef de projet GPRA
- Animation technique et secrétariat assuré par le réseau des 3 Agences d'urbanisme (Saint Etienne, Lyon, Grenoble) qui ont une compétence reconnue en matière d'aménagement.
- Membres : les élus et techniciens des CDDRA, des SCOT, VNF, RFF, Associations environnementales, Zones d'activités à proximité (PANDA, etc.).

Les besoins en matière d'étude / ingénierie / animation

L'écriture du protocole revient au Chef de Projet GPRA, qui s'appuie autant que de besoin sur des groupes de travail. Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un programme d'actions extrêmement précis, l'enjeu étant de disposer d'une certaine souplesse pour intégrer opportunément à la dynamique GPRA des actions qui n'auraient pas été envisagées dès le départ.

Dans le cadre de l'élaboration du protocole

Il est reconnu nécessaire la réalisation d'un inventaire des études et données existants, avec synthèse et mise en perspective de l'ensemble des enjeux à l'échelle du bassin de vie, en s'appuyant sur les travaux antérieurs de Rhône PLURIEL et

toutes les autres études réalisées sur ce territoire (CTEF, Espace d'entraînement Moyenne Vallée du Rhône...). Thèmes à mettre en relief : innovation, recherche, formation, activités fret à l'import-export, culture du risque, écologie industrielle, corridors écologiques, travaux autour de l'économie du recyclage,... Ce travail devra notamment mettre en évidence la place du projet en relation avec le Plan Rhône. *Ce travail de synthèse peut être demandé aux Agences d'Urbanisme de Rhône Alpes dans le cadre du partenariat avec la Région.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet

Une mission de communication projet globale est à mettre en place (missionner un cabinet d'étude en marketing / communication / promotion, notamment sur les aspects « image »), dans le cadre d'un marché public.

L'animation des différentes communautés professionnelles impliquées dans le projet est à définir (quels pilotes, quels moyens humains, quelle coordination ?).

L'architecture de l'outil collaboratif est également à concevoir (cadre d'une AMO).

Conclusion : étapes suivantes

1/ Soumettre aux élus de la ZIP les propositions d'organisation de la gouvernance et les premiers axes de travail (bureau su Syndicat Mixte de la ZIP de septembre 2011).

2/ Poursuivre l'élaboration des fiches actions du protocole, la définition du budget, des maîtrises d'ouvrage, etc. entre septembre et décembre 2011.

3/ Validation du protocole dans le courant du premier trimestre 2012.